

**Vœu proposé par le groupe Bordeaux en
Luttes et amendé par la majorité municipale**

Motion pour un travail collaboratif pour la mise à l'abri et l'accompagnement des jeunes en recours

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont des jeunes étrangers, mineurs et isolés, c'est-à-dire sans encadrement parental ou familial sur le territoire français. Leur statut est défini réglementairement et acquis à la suite d'une procédure juridique.

En France, la prise en charge des mineurs non accompagnés relève des Départements, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'hébergement des personnes majeures, en revanche, relève de la compétence de l'Etat.

Ainsi, pour des jeunes arrivant en France au terme d'un voyage souvent difficile, parfois meurtrier, la qualification de l'âge et l'obtention d'un statut est un facteur déterminant des modalités de la prise en charge.

Or, le parcours migratoire ou les accords internationaux ne leur permettent pas toujours de disposer d'une pièce d'identité pour déterminer leur date de naissance.

Dans ce cas, une évaluation de leur âge doit être conduite. En l'état actuel du droit, cette évaluation est de la responsabilité du Conseil départemental, qui la transmet au Parquet pour décision. Cependant évaluer l'âge précis d'un jeune est une tâche délicate et aucune méthode d'évaluation ne fait consensus. Les circulaires parlent d'une évaluation par faisceau d'indices et entretiens. La décentralisation de cette responsabilité questionne quant à l'équité territoriale de ces jeunes.

Les jeunes qui ne sont pas reconnus mineurs à l'issue de l'évaluation départementale peuvent déposer un recours auprès du Juge des Enfants. C'est ainsi qu'aujourd'hui, partout en France, une partie des jeunes évalués majeurs par les Départements peuvent finalement être reconnus mineurs. Cependant, pendant plusieurs semaines à plusieurs mois, ces jeunes ne bénéficient plus d'aucune prise en charge, ni d'aucun moyen de subsistance : en l'absence d'un droit positif encadrant plus précisément leur situation et définissant leur statut, et alors que les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés, ils ne trouvent leur place dans aucun dispositif existant.

La Ville de Bordeaux souhaite collaborer à un accueil digne pour ces jeunes. Pour ce faire, elle agira d'une part auprès de sa représentation nationale, pour demander la définition d'un statut et d'une clarification de la prise en charge de ces jeunes. D'autre part, elle poursuivra ses échanges avec le Département de la Gironde, les autres collectivités locales concernées, les représentants locaux de l'Etat, les associations et collectifs, pour engager une réflexion commune sur leur mise à l'abri et leur accompagnement.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Bordeaux réuni le mardi 23 février affirme sa volonté de renforcer ce travail collaboratif ayant pour but de proposer un lieu d'accueil permettant la mise à l'abri et l'accompagnement des jeunes en recours. Une présentation de l'ensemble des actions conduites en ce sens sera faite au conseil municipal dans les 6 mois après l'adoption de cette motion.

M. POUTOU

C'est la séquence « émotion » de ce Conseil municipal. Pour la première fois, la majorité et le groupe BORDEAUX EN LUTTES vont peut-être présenter quelque chose ensemble, en tout cas, c'est parti pour.

Oui, le groupe BORDEAUX EN LUTTES avait souhaité à émettre un vœu concernant les mineur.e.s non accompagné.e.s et la difficulté qu'il y avait de les accueillir. On sait, d'après la loi, que c'est une prérogative de l'État, mais on sait aussi que l'État ne remplit pas ses prérogatives et donc, le problème qui était posé, c'est « Qui peut assurer un accueil décent et légal pour ces jeunes-là ? ». On pensait que de ce point de vue-là, les collectivités territoriales avaient un rôle à jouer. On sait aussi que le Département est censé prendre en charge au moins pendant l'évaluation et le recours, mais on voit que le Département a d'une part de moins en moins de moyens pour y faire face et d'autre part peut-être une volonté pas si tenace que cela pour prendre en charge.

On voulait poser ce problème-là et on voulait aller vers une solution en défendant l'idée que la Municipalité, en collaboration avec le Département, en collaboration avec d'autres, puisse aller vers des solutions concrètes, des lieux d'accueil pour les MNA à la fois sur la période d'évaluation et aussi sur la période de recours. On sait que sur la période de recours, ces jeunes-là sont moins protégé.e.s encore.

Vu les difficultés croissantes et vu aussi la question politique de fond qui est posée qui s'aggrave, parce que l'on sait que les « flux migratoires » ont tendance à augmenter, que ce soit les réfugié.e.s climatiques ou les réfugié.e.s politiques, on voit la situation mondiale de plus en plus compliquée. Il était important que se pose ce problème-là du côté des collectivités territoriales de comment y répondre.

C'est pour cela que l'on voulait faire ce vœu. Quand on a présenté ce vœu, il se trouve que la majorité souhaitait en discuter et proposait d'amender le texte que l'on avait écrit de manière à ce que ce soit rendu votable pour eux. Je suppose que c'est pour cela qu'Harmonie LECERF va compléter un peu l'information. Nous, on a accepté ce principe d'amender notre texte parce que pour nous, l'essentiel est d'aller vers une solution concrète assez rapidement. On a accepté de modifier des critiques sur le Département notamment et on a accepté aussi, je ne sais plus, de modifier une autre partie. Nous, on pense que l'essentiel est d'avancer sur cette question-là et d'arriver vers des solutions.

Je finirai juste pour dire que l'on profite de ce vœu-là pour exprimer toute notre solidarité aux militant.e.s bénévoles et tout le milieu associatif de collectifs qui bossent sur Kabako depuis un peu moins d'un an. D'ailleurs, on pensait que Kabako pouvait être un de ces lieux qui pouvaient être conventionnés.

On exprime toute notre solidarité aux ouvriers qui essaient d'aider et de trouver des solutions. Ce que ne fait pas l'État ou ce que ne font pas les collectivités territoriales, aujourd'hui, c'est assumé par tout un milieu militant et bénévole. On tient à leur exprimer notre solidarité. Malheureusement, ce milieu militant et bénévole est sous le coup de la répression, que ce soit les ouvriers ou aussi les colleuses qui avaient collé la phrase sur la Préfète qui faisait pleurer les enfants.

Du coup, nous, on se solidarise et on soutient tous ces militants et ces militantes des collectifs. C'était une manière aussi de soutenir ce combat-là parce que l'on pense que cela correspond à des urgences humaines qu'il faut régler et en tout cas trouver des solutions pour améliorer la situation de tous ces jeunes qui se retrouvent en galère.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Je vous ferai la même remarque qu'à Alexandra SIARRI. Quand on présente un vœu ou une question, on lit le texte, on ne fait pas trop de digression.

M. POUTOU

Non, on nous a dit de ne pas lire le texte.

M. LE MAIRE

Harmonie LECERF a la parole.

MME LECERF

La question des mineur.e.s en recours nous préoccupe et ce depuis le début de notre mandat. Nous avons commencé à travailler sur cette question précise dès le début de notre mandat. Il a été demandé au CCAS de domicilier les mineur.e.s en recours, de leur apporter une aide, de se procurer des tickets de transport pour effectuer leurs démarches, de se rendre sur les lieux de vie de ces jeunes pour proposer le passage des médiateurs ou de la plateforme Santé vulnérabilité du CCAS.

En parallèle, nous avons souhaité initier un dialogue sur la question avec le Département et avec l'État sur la prise en charge des mineur.e.s le temps de leur recours. La volonté de BORDEAUX EN LUTTES de voter aujourd'hui cette motion permet de mettre la question en lumière et le chemin qu'il reste à parcourir. Pour cela, je les remercie.

Nous avons cependant souhaité amender et compléter la proposition initiale. Toute personne mineure qui se trouve en dehors de son pays d'origine et privée de son accompagnement, de son autorité parentale, doit être prise en charge dans le pays où elle se trouve. En France, cette mission de protection des mineur.e.s est confiée au Département.

Le Département va devoir mettre à l'abri rapidement et pour une période de 5 jours, c'est une prise en charge administrative. Le temps de cette prise en charge, de ces 5 jours, charge au Département d'évaluer l'identité et la situation de ces jeunes. Ces vérifications peuvent s'avérer plus longues notamment en ce qui concerne l'identité et l'âge pour les jeunes étranger.ère.s isolé.e.s qui arrivent sur le territoire après un parcours migratoire éprouvant et souvent sans aucun document d'identité.

C'est pourquoi un régime particulier d'évaluation de l'âge et de l'identité a été établi dès 2013 par la circulaire Taubira. La mise à l'abri peut donc excéder les 5 jours et des instructions et protocoles d'évaluation sont précisés par différentes sources juridiques.

À l'issue de cette évaluation, le Département via un inspecteur de l'aide sociale à l'enfance notifie la décision. Si le jeune est évalué.e mineur.e, son dossier est transféré au parquet et s'il est d'accord avec l'évaluation du Département, il prendra une ordonnance de protection et le jeune sera pris.e en charge par le Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Ce jeune bénéficie d'une prise en charge en tant que mineur.e vulnérable au même titre que tous les autres jeunes sans considération de sa nationalité. C'est en cela que nous avons souhaité retravailler et modifier la rédaction initiale du vœu proposé par BORDEAUX EN LUTTES qui, dans sa première formulation, parlait d'une maison pour mineur.e.s exilé.es, la place des mineur.es exilé.e.s isolé.e.s est à l'ASE, c'est ce qui est fait actuellement. Tout.e jeune qui est reconnu.e mineur.e est placé.e à l'Aide Sociale à l'Enfance et est pris.e en charge comme les autres sans distinction sur sa nationalité.

Ce sont bien les jeunes en recours qui nous occupent aujourd'hui, donc ceux.celles qui n'ont pas été évalué.e.s mineur.e.s et ceux.celles qui sont en procédure de recours devant le Juge des enfants.

Durant la période de recours, aucune prise en charge n'est proposée aux jeunes et aucun moyen de subsistance. Nous souhaitons de plus aller plus en avant sur ce que le Conseil municipal peut souhaiter en termes de prise en charge de ces jeunes. Notre volonté est de les voir mis.e.s à l'abri, accompagné.e.s dans leurs démarches, recevoir les soins adéquats et l'accompagnement socio-éducatif nécessaire.

Les terres « mise à l'abri » et « accompagnement » nous semblaient primordiaux.

La Ville de Bordeaux est donc prête et volontaire pour participer avec le Département et l'État à une réflexion sur une mise en œuvre d'un projet de prise en charge de ces jeunes en recours.

Enfin, il est nécessaire de saisir l'occasion de ce vœu sur la mise à l'abri des jeunes étrangers en recours à Bordeaux pour interpeller le Gouvernement et le législateur sur cette situation qui n'est en fait que le résultat d'un vide juridique qui les plonge dans une zone grise.

Pas mineur.e pour le Département, pas tout à fait majeur.e pour les centres d'hébergement d'urgence ou les diverses institutions qui ont du mal à les prendre en charge. Il est urgent de légiférer afin de reconnaître un statut à ces jeunes particulièrement vulnérables, la présomption de minorité jusqu'à la décision finale du Juge nous semble être une solution.

Elle permet de les protéger, de les accompagner, c'est une décision de prudence et d'humanité à l'égard de tous ces jeunes notamment de celles et ceux qui, mineur.e.s, souffrent aujourd'hui d'une absence longue dans leur prise en charge.

Pour finir, je prendrai ici un temps pour saluer toutes les bénévoles qui prennent en charge ces jeunes, La Ruche, le Fort Life et aujourd'hui Kabako, ces lieux de vie, ces squats qui ont accueilli, ces dernières années, des dizaines de jeunes en recours.

La CIMADE, Médecin du monde, RESF, l'ASTI, les Hébergeurs solidaires, Tremplin, la Ligue des droits de l'homme, la FCPE, les voisin.e.s, les éducateur.rices, les avocat.e.s, les juristes, les professeur.e.s, les cuisinier.ère.s, les maraudeur.se.s, les militant.e.s, tous et toutes les citoyen.ne.s qui se succèdent, se relaient, accompagnent, nourrissent, consolent et financent le quotidien de ces jeunes. Merci.

M. LE MAIRE

Nicolas FLORIAN, ensuite Aziz SKALLI.

M. FLORIAN

Monsieur le Maire, Cher.ère.s collègues, nous allons voter contre ce vœu, pour deux raisons. Je ne vais pas rentrer sur le débat de fond, il y aurait beaucoup de choses à dire. Je vous avouerai que d'abord l'alliance entre l'extrême gauche de l'extrême gauche et la majorité, là, c'est au-dessus de mes forces, en tout cas personnellement. Je sais que c'est partagé par un certain nombre de mes collègues du groupe. Passé ce côté plutôt anecdotique, quel aveu de faiblesse de la part d'une municipalité d'une ville de 250 000 habitants que d'être obligée de produire avec une forme de maladresse, c'est-à-dire se raccrocher à un vœu produit par le groupe BORDEAUX EN LUTTES, par rapport à ces sujets. Vous avez autour de vous d'éminents représentants du Parti socialiste, Parti socialiste qui administre le Conseil général de la Gironde, Monsieur Jean-Luc GLEYZE. Si vous êtes obligés, pour vous adresser sur des sujets aussi importants et prioritaires au Président du Département, à Madame la représentante de l'État, Madame la Préfète, par voie d'un vœu, c'est sidérant de pouvoir exprimer comme cela un tel aveu de faiblesse. Que vous nous présentiez un texte à l'occasion d'une délibération ou d'une information pour expliquer des démarches techniques, politiques, de création d'une table ronde, de création d'un Comité stratégique, pilotage, on appelle ça comme on veut, qui débouche sur des interpellations, que vous, Maire de Bordeaux, vous puissiez interpeller l'État, que vous puissiez interpeller l'ensemble des partenaires, c'est votre rôle, mais vous raccrocher à un vœu demandant que ces sujets soient pris en compte, c'est pour nous un aveu de faiblesse et donc nous voterons contre cette motion, quand bien même nous sommes sensibles aux questions qui sont abordées. J'irai même plus loin, au-delà de l'accueil des mineur.e.s non accompagné.e.s, il y a aussi la question, et c'est occulté dans votre texte, de toutes ces filières indignes qui utilisent la fragilité humaine et le désespoir humain pour faire de l'esclavagisme auprès de tous ces jeunes garçons et ces jeunes filles.

M. LE MAIRE

Je vais vous dire, Nicolas FLORIAN, ce que je trouve indigne, c'est que vous ne nous parliez pas du tout du fond, des jeunes qui sont à la rue au moment où on vous pose une motion pour tenter de leur venir en aide. Que vous ne soyez pas capable de sortir d'une posture politicienne face à une préoccupation humanitaire et que vous regardiez d'où elle vient. À partir du moment où elle vient de ce côté-là de l'hémicycle, automatiquement elle est bannie. Je vous rappelle que BORDEAUX EN LUTTES, on a des divergences énormes avec eux, ils votent un certain nombre de délibérations, mais s'ils disent : « Ah, tiens ! Il pleut », on va dire : « Non, non, c'est eux qu'ils l'ont dit. Non, non, il ne pleut pas, il fait beau ». Je trouve votre attitude politicienne. Heureusement elle intervient en fin de Conseil, je vous avoue, je trouve qu'elle manque sérieusement de dignité et je voulais vous le dire.

Aziz SKALLI.

M. SKALLI

Monsieur le Maire, moi, je vais rester sur l'esprit du texte si vous le permettez. Je voulais dire au nom du groupe que nous, on se félicite que vous puissiez porter ici cette motion sur un travail collaboratif avec les services de l'État, du Département concernant la mise à l'abri et l'accompagnement des jeunes en recours.

Vous qui êtes souvent à cheval sur les compétences des un.e.s et des autres, cette ouverture, ce pragmatisme dont vous faites preuve ici est à souligner. Nous espérons qu'il pourra en être de même dans d'autres champs et pour d'autres sujets où la Ville ne détient pas forcément la compétence, où elle peut contribuer par ses politiques publiques à l'intérêt général.

Dire aussi à Monsieur POUTOU, puisque vous proposez ce texte avec la majorité municipale - et je reste sur le texte et non sur l'ensemble de vos propos - que ce texte consensuel, modéré, sur un sujet sensible qui nécessite de chacun de nous de la modération, notamment afin d'éviter les amalgames, c'est si rare pour être souligné, cela vous réjouira peut-être Monsieur POUTOU, on aurait pu le rédiger avec vous, avec les mêmes mots et d'ailleurs, on le votera.

Mais bien sûr, au-delà des vœux et de la volonté affichée, il est effectivement nécessaire d'inscrire des actions concrètes. Vous en citez une à travers la proposition d'un lieu d'accueil, c'est une première action. J'espère qu'il y en aura d'autres notamment en termes d'accompagnement social de ces jeunes en recours et notamment pour leur éviter d'être récupéré.e.s, capté.e.s par des réseaux mal intentionnés voire criminels.

Le fait de revenir aussi vers le Conseil municipal dans une échéance de 6 mois, nous va aussi. Je crois que c'est une démarche transparente, louable que l'on peut souligner ici et donc au nom du groupe RENOUVEAU BORDEAUX, nous voterons cette motion.

M. LE MAIRE

Je tiens à vous remercier Monsieur SKALLI pour l'humanité de votre intervention. Je vous le dis comme je le pense et je tiens personnellement à vous en remercier.

Cela étant, tout le monde s'est exprimé donc je mets au vote ce vœu. Qui votre contre ?

(Brouhaha dans la salle)

Ah vous avez changé d'avis ? Ce sont les vertus de Monsieur SKALLI ?

M. FLORIAN

Vous êtes en train d'expliquer à Monsieur SKALLI que ses amis ne font pas leur travail et cela vous fait rire !

M. LE MAIRE

Je m'en félicite, Monsieur FLORIAN. Donc non-participation au vote. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote pour ? Très bien.

Écoutez, je vous remercie pour cette belle fin de Conseil municipal.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 HEURES 06